

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 3 AVRIL 2017**

Réunion du Conseil Municipal du 3 avril 2017 à 20 h 30 à la Mairie de Champrond-en-Perchet, sous la présidence de M. Daniel BOSSION, Maire.

Tous les conseillers municipaux sont présents sauf M. DORDOIGNE.

Mme LEVEAU est désignée en qualité de secrétaire.

Avant d'ouvrir la séance, le Conseil Municipal observe une minute de silence en mémoire de M. Jean-Pierre PHILIPPE, conseiller municipal de la commune pendant 25 années, dont 19 en tant qu'Adjoint au Maire, décédé le 8 mars dernier.

1. **Compte-rendu** – Lu et approuvé sans observation, le compte-rendu de la réunion du 19 janvier 2017 est soumis aux signatures.

2. **Comptes Administratifs et Comptes de Gestion 2016**

Prenant connaissance du contenu des documents comptables de l'exercice 2016, le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Jean-Claude CHEVEE, délibère et approuve, à l'unanimité, les Comptes Administratifs 2016 du budget communal et du budget annexe de l'eau ainsi que les Comptes de Gestion 2016 du Receveur Municipal qui s'établissent comme suit :

**COMMUNE**

<b>C.A. 2016</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>RESULTATS</b>
<i>FONCTIONNEMENT</i>	292 793,06 €	430 183,36 €	+ 137 390,30 €
<i>INVESTISSEMENT</i>	83 160,24 €	33 131,46 €	- 50 028,78 €
<i>RAR</i>	1 000,00 €		- 1 000,00 €

**EAU**

<b>C.A. 2016</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>RESULTATS</b>
<i>EXPLOITATION</i>	18 559,31 €	21 197,62 €	+ 2 638,31 €
<i>INVESTISSEMENT</i>	188 550,21 €	216 184,81 €	+ 27 634,60 €
<i>RAR</i>	10 800,00 €	87 300,00 €	+ 76 500,00 €

3. **Budgets Primitifs 2017 et Affectation des résultats 2016**

**Commune :**

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses à 414 930 €uros en fonctionnement et à 133 579 €uros en investissement.

L'excédent de fonctionnement étant de 137 390,30 €uros, 51 029 €uros sont affectés en section d'investissement pour, d'une part combler le déficit de cette section qui s'élève à 50 028,78 €uros, et d'autre part couvrir les restes à réaliser de 1 000 €uros. Le solde, soit 86 361,52 €uros (arrondi à 86 361 €uros dans le B.P. 2017) est affecté en section de fonctionnement.

Le produit des contributions directes qui permet cet équilibre s'élève à 177 009 €uros.

Le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) prélevé sur ces contributions est de 45 797 €uros.

Monsieur le Maire propose la reconduction des taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières sur le bâti et le non bâti pour l'année 2017 :

Taxe Habitation	19,61 %	Produit :	97 540 €uros
Foncier Bâti	18,39 %	Produit :	54 618 €uros
Foncier Non Bâti	50,51 %	Produit :	24 851 €uros

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces taux.

Le programme d'investissement pour l'année 2017 comprend pour l'essentiel des travaux de voirie, le remplacement de la chaudière à l'école maternelle et l'aménagement d'une aire de jeux pour enfants. Les travaux de mise en accessibilité de la salle communale aux PMR (Personnes à Mobilité Réduite) sont reportés en 2018.

#### **Eau :**

Le budget eau (réseau des écarts) s'équilibre en recettes et en dépenses à 17 170 €uros en exploitation et à 154 934 €uros en investissement.

Les excédents d'exploitation (2 638,31 €uros) et d'investissement (27 634,60 €uros) sont reportés en totalité dans le B.P. 2017.

Le programme d'investissement pour l'année 2017 correspond au solde des opérations financières restant à réaliser concernant le remplacement des canalisations d'eau potable sur le secteur Nord du réseau des écarts.

#### Tarif de l'eau (réseau des écarts) :

Afin d'appliquer la règle de l'équilibre budgétaire des services publics à caractère industriel et commercial, une subvention de 2 800 €uros du budget communal sur le budget annexe de l'eau est prévue dans le BP 2017.

Les tarifs suivants seront appliqués pour la facturation de l'eau en 2017 : de 0 à 100 m<sup>3</sup> : 1,00 €/m<sup>3</sup>, de 101 à 500 m<sup>3</sup> : 0,97 €/ m<sup>3</sup> et au delà de 500 m<sup>3</sup> : 0,90 €/ m<sup>3</sup>. Les tarifs de location des compteurs sont maintenus à 49 €uros pour le diamètre 15, et à 57 €uros pour les diamètres 20 et 30.

#### **4. Subventions communales**

- Les subventions allouées précédemment aux associations communales sont reconduites.
- A la demande de la Commune de Brunelles, une participation de 50 €uros sera versée à celle-ci pour l'utilisation de la salle polyvalente par les élèves de CM1-CM2 lors de séances sportives.
- Une subvention exceptionnelle de 50 €uros est attribuée au Groupe d'Histoire Locale du Senonchois pour la réalisation d'un film, portant sur l'histoire locale dans le département de l'Eure-et-Loir durant la période de la résistance de 1942 à 1944, à destination des collèges euréliens.

#### **5. Remplacement de la chaudière de l'école maternelle**

Plusieurs artisans ont été consultés pour chiffrer le remplacement de la chaudière gaz de l'école maternelle : six ont remis une offre.

Après analyse des différentes propositions, celle de l'EURL ROULLEAU, située à Manou, est retenue pour un montant global de 8 883.85 €uros HT. Ce montant comprend également la mise aux normes de la cuisine du restaurant scolaire raccordée sur la même citerne à gaz. Citerne qui sera remplacée et enterrée. Cette dernière prestation est prise en charge par Finagaz.

## 6. Informations diverses

- La seconde édition du Petit Champronnais semble avoir satisfait ses lecteurs.
- A compter du 10 avril prochain, une entreprise viendra enlever la cabine téléphonique.
- Le carnaval des enfants du regroupement pédagogique aura lieu à Brunelles dans l'après-midi du jeudi 6 avril.
- L'entreprise LEDRU devrait intervenir prochainement pour la taille de différents arbres sur le chemin de La Cour aux Guillers.
- Les problèmes récurrents rencontrés sur la Commune ont été signalés au Gendarme référent, notamment la vitesse dans la traversée du bourg et le stationnement sur trottoir rue de Chartres.
- Notre employé communal, dont l'arrêt de travail a été prolongé jusqu'au 1<sup>er</sup> mai, souhaite reprendre, dans un premier temps, son poste à temps partiel. Cette position est liée aux décisions du médecin expert et du comité médical.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a accordé son parrainage à M. Philippe POUTOU.